Séminaire

VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET PROMOTIONNELS : ÉCOLOGIQUES ET SOCIALEMENT RESPONSABLES ?

Le mardi 20 novembre 2012



COMPTE RENDU
DU SEMINAIRE DU
20 NOVEMBRE 2012



Quels sont les critères environnementaux et sociaux à prendre en compte ?
Comment les traduire dans un cahier des charges ?







Avec le soutien de :







Achat Public écologique et socialement responsable

Vêtements de travail et promotionnels

Retour sur le séminaire du 20 Novembre 2012 (Bouge)

Les marchés publics de vêtements de travail ou promotionnels sont évalués à quelque deux milliards d'euros par an à l'échelle européenne. Les achats publics représentent d'ailleurs environ la moitié du marché des vêtements de travail. C'est dire le levier d'influence que constitue l'engagement des collectivités publiques en faveur de meilleures conditions de production ! De la production à la fin de vie, le secteur textile est en effet source d':

- **impacts sociaux :** dans la majorité des cas, confection dans des pays à bas salaires où les droits fondamentaux des travailleuses et des travailleurs ne sont pas contrôlés, ne sont pas respectés ou parfois même ne sont pas garantis par la loi ;
- **impacts environnementaux :** utilisation intensive de pesticides à la production, consommation excessive d'eau douce, pollution des sols et des eaux, émissions de gaz à effet de serre lors des transports…

Par leurs achats, les collectivités publiques ont en main un moyen concret d'orienter l'offre vers une meilleure durabilité économique, sociale et environnementale. Une démarche d'autant mieux venue qu'elle accompagne une prise de conscience grandissante des entreprises et que les dispositions légales encouragent en ce sens. Cette démarche a également le mérite de démontrer aux citoyens l'engagement concret de leurs administrations et mandataires en faveur d'un développement durable et de servir d'exemple.

Pour soutenir l'engagement des collectivités publiques, achACT et la campagne Achats Verts d'écoconso ont organisé le 20 novembre 2012 un séminaire sur l'achat public de vêtements de travail et promotionnels écologiquement et socialement responsables. Les objectifs de la journée étaient de découvrir le marché et les filières complexes du secteur des vêtements de travail, d'identifier les enjeux sociaux, environnementaux et sanitaires qui y sont liés et d'aider les collectivités publiques dans la conception de marchés publics, de cahiers de charge et de l'évaluation des offres répondant à ces enjeux.

La journée a rassemblé des responsables achats, des représentants de services techniques, des éco-conseillers... issus de collectivités locales et régionales intéressées par l'intégration du développement durable à leurs pratiques d'achat public (voir la liste des participants en page 8 et 9).

Des experts du secteur (fabricants, distributeurs et organismes certificateurs) étaient également présents afin d'échanger leur vision de la problématique avec les participants. Par leur présence, ils mettaient en avant le fait que les entreprises sont prêtes à répondre à ce nouveau type de marché.

Tracer le cadre, enjeux et critères

Catherine Maréchal, Léa Champon d'écoconso (campagne Achats Verts) et Carole Crabbé d'achACT auteures du « *Mode d'emploi de l'achat public écologique et socialement responsable – Spécial vêtements de travail et vêtements promotionnels* » ont tracé le cadre de la journée en présentant le marché, les filières et les principaux enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires. Elles ont poursuivi en développant les critères à prendre en compte pour un vêtement durable et en présentant les labels et systèmes de contrôle existants.

Des cahiers des charges et des procédures confortés par la jurisprudence

La présentation très complète de *Julie Bockourt*, avocate experte en marchés publics au bureau juridique Elégis, et les échanges auxquels elle a donné lieu ont également permis de rassurer les collectivités présentes. Ils ont notamment mis en évidence la jurisprudence européenne favorable à la prise en compte de critères environnementaux et sociaux et l'importance clé d'intégrer les critères retenus dans l'objet du marché afin de ne pas limiter leur prise en compte aux critères d'exécution mais de pouvoir l'étendre aux critères de sélection voire de cotation des offres.

Anderlecht : premier essai d'achat durable de vêtements… en cours

Suite à une prise de contact avec achACT à l'occasion du passage du Petit Train citoyen en juillet 2012, l'acheteur communal a modifié le cahier des charges rédigé pour l'acquisition de vêtements de travail. La principale modification a porté sur l'intitulé du marché (comme proposé dans le « mode d'emploi»). Cela a permis d'annoncer la couleur aux fournisseurs et d'intégrer de nouvelles clauses :

Objet du marché : *« Acquisition pour l'année 2012 de vêtements de travail, de chaussures de protection et d'équipements de protection, **fabriqués dans le respect de l'environnement et dans des conditions de travail respectueuses des droits fondamentaux** des travailleurs employés dans les usines de confection. »*

Clause d'exclusion : Engagement obligatoire au respect des 8 conventions de base de l'OIT + autres normes habilitantes. Moyen de preuve : déclaration sur l'honneur.

Préférences d'attribution :
Prix = principal critère d'attribution
+ Préférence pour des produits disposant : soit d'un label environnemental ou équivalent, soit d'un label social ou équivalent
+ Préférence d'attribution pour des fournisseurs : soit disposant d'une certification SA8000 ou équivalent, soit adhérant à un système de vérification multipartite (FLA, FWF,…)

Remarque : Il s'agit de clauses de préférence et pas d'obligation car c'est la première année que cette démarche est effectuée et la commune exprimait des craintes par rapport au coût plus élevé que cela pourrait entraîner.

Le marché fait l'objet d'une procédure négociée sans publicité. Les 15 fournisseurs habituels ont été consultés. 8 ont fait offre qui ont toutes été analysées. Au moment du séminaire les marchés (40 lots) n'avaient pas encore été octroyés.

Des fournisseurs présentent leurs démarches

Des échanges fructueux suivirent entre fournisseurs et collectivités publiques intéressées à s'orienter vers des produits issus de meilleures conditions de production. Ces échanges ont permis aux fournisseurs de prendre connaissance des difficultés que peuvent rencontrer les collectivités publiques face à ce type de marché. Il a également permis aux collectivités de se rendre compte que des fournisseurs étaient capables de répondre, à prix compétitifs, à leurs demandes.

Henk Vandendriessche de l'entreprise Utexbel, fabricant de tissus spéciaux destinés notamment à la confection de vêtements de travail et EPI et réalisant 2% de sa production à partir de coton labellisé commerce équitable a montré qu'alors que le coût de production d'1 mètre de tissu normal revient à 4 euros, la même longueur de tissu revient à 4,3 euros s'il est fabriqué en coton labellisé commerce équitable et à 4,6 euros pour un coton bio et équitable. La différence s'avère donc très faible. Certes la matière première ne compte que pour 8% du prix final du vêtement et sa certification n'augure en rien des conditions de travail et de respect de l'environnement au cours des autres étapes de production. Mais *Henk Vandendriessche* s'étonne néanmoins des grandes différences de prix parfois pratiquées. Si Utexbel reste dépendante des organismes certificateurs pour assurer la qualité de ses matières premières, le respect de normes environnementales ou sociales passe aussi par les pratiques inhérentes de l'entreprise. Ainsi, Utexbel affirme ne pas se fournir en viscose hors d'Europe car, faute de législation contraignante et contrôlée, les impacts environnementaux de la production de viscose peuvent être énormes.

A l'autre bout de la chaîne et en matière cette fois de vêtements promotionnels, le distributeur imprimeur ACP et le producteur de T-shirts imprimables Stanley & Stella sont venus témoigner de leur adhésion à la Fair Wear Foundation (FWF). Ce système de vérification est jugé le plus crédible par achACT pour le respect des droits des travailleurs à l'étape de la confection du fait de son code de conduite complet, de la démarche progressive et contractualisée de la mise en œuvre du code dans les filières d'approvisionnement, de son mode de contrôle notamment basé sur la participation effective des travailleurs concernés et par sa transparence à travers des rapports annuels concernant chaque entreprise disponibles en ligne.

Dirk Piret d'ACP expliquera qu'en tant qu'ambassadeur de la FWF il s'engage à s'approvisionner à 90 % au moins auprès d'entreprises membres de la FWF. Quant à la toute neuve entreprise bruxelloise Stanley & Stella, elle a voulu d'emblée se positionner comme producteur responsable tant sur le plan écologique que sur le plan social. Outre son engagement au sein de la FWF, Stanley & Stella propose des produits certifiés GOTS. *Bruno Van Steenberghe* mentionne cependant que cette certification ne peut pas s'appliquer aux T-shirts 50% coton – 50% polyester car le pourcentage de fibres bio est dans ce cas inférieur aux standards. C'est la raison pour laquelle Stanley & Stella envisage d'obtenir le label OE 1100 et OE Blend dès 2013.

Trucs et astuces des acheteurs

Du côté des acheteurs publics a également été mise en évidence l'importance d'analyser le marché préalablement à l'appel d'offres. Cette analyse permet de confronter les exigences de l'acheteur à l'offre effectivement disponible. Couplée en interne à une concertation entre les différents services concernés et à une identification des besoins, l'analyse du marché est déterminante pour assurer un marché durable fructueux. Elle permet non seulement d'évaluer si le marché peut trouver soumissionnaire mais également, comme l'a montré *Christophe Bourgois*, coordinateur Agenda 21 de la Commune d'Anderlecht, d'envisager une répartition du marché en lots afin d'optimaliser les critères environnementaux et sociaux.

Michel Wanet, responsable de la centrale d'achats de la ville de Namur a quant à lui indiqué que si d'aventure un fournisseur choisi en fonction de critères sociaux ou écologiques peut s'avérer plus onéreux, des économies peuvent être réalisées à travers une meilleure gestion des achats et de l'entretien. En l'occurrence, dans le cas présenté, l'abandon du forfait entretien des vêtements pour un paiement à la pièce qui a permis 30% d'économie sur ce poste.

La grande solitude de l'acheteur public

Christophe Bourgois a suscité bien des connivences dans l'assemblée en évoquant ce moment d'isolement de l'acheteur… quand il faut vérifier la concordance des offres, qu'il y a plus de 40 lots truffés de labels et de certificats que l'acheteur ne connaît pas et dont la date de validité doit à chaque fois être vérifiée, que c'est loin d'être le seul marché… Anderlecht s'est doté d'un Agenda 21 en 2010 qui intègre la volonté de la commune d'être exemplaire en matière d'achats durables. Mais les contraintes budgétaires imposées par la tutelle ne rendent pas simple l'exercice de ce choix.

La solitude de l'acheteur est heureusement et de plus en plus contrebalancée par la mise en réseau d'acheteurs publics qui y mutualisent leurs expériences. La Région Bruxelles-Capitale est pionnière en ce sens avec le Réseau d'acheteurs durables mis en place par Bruxelles-Environnement et le GTI MP BXL (Groupe de travail et d'information Marchés publics des 19 communes de Bruxelles-Capitale) largement représenté lors de notre séminaire.

Les Agenda 21, ça aide !

Les acheteurs présents furent unanimes sur le constat qu'il est plus facile de travailler sur des achats durables sur base d'un engagement politique de la Commune, notamment à travers un Agenda 21. Cela conforte le marché, légalement. Mais, tout aussi important, cet engagement crée une émulation y compris au sein des travailleurs de la commune parmi lesquels se trouvent les utilisateurs des vêtements achetés. Obtenir leur soutien est un gage de réussite du projet qui pourrait occasionner par ailleurs des changements d'habitudes, d'autres règles d'usage, etc.

Vous avez dit label

Pour l'acheteur public, rien de tel qu'un label pour garantir la correspondance d'un produit aux standards recherchés. Encore faut-il connaître ce que recouvre chacun d'entre eux, pouvoir faire confiance à l'organisme certificateur, savoir si le label correspond effectivement à l'article qui fait l'objet du marché et pouvoir vérifier la période de validité.

Marc Gochel de Centexbel a présenté le label Oeko-Tex, confiance textile. Le label Oeko-Tex 100 est de loin le plus usité des labels sur les vêtements. Il s'agit d'un label santé (de l'utilisateur), pas de qualité. Le label environnemental Oeko-Tex 1000 est pour sa part décerné à une cinquantaine d'entreprises à travers le monde. Autre principal label environnemental, GOTS, a été présenté par *Vincent Duret*, de l'organisme de certification Ecocert. Le label GOTS a l'ambition de recouvrir quatre domaines : fibre bio, environnement, santé et critères éthiques. Il ne se focalise pas seulement sur la fibre mais sur tout le processus de fabrication.

Carole Crabbé d'achACT mettra cependant en évidence que l'acheteur d'un produit labellisé est en droit d'exiger une conformité à 100% du produit et, le cas échéant, de son processus de fabrication avec les standards du label. Si cela peut sembler possible en matière environnementale, c'est bien plus hasardeux en matière sociale. Ayant participé à des visites d'usines dans le cadre d'un projet de l'Organisation Internationale du Travail au Bangladesh poursuivant l'objectif d'éradiquer le travail d'enfants dans l'industrie de l'habillement, Carole Crabbé signale que même impromptus ces contrôles ne permettaient pas de déceler ou non la présence d'enfants. L'attente à la porte de l'usine avant d'accéder aux lieux de production, laissait tout loisir à la direction de dissimuler les éventuels

enfants employés dans les ateliers. Que penser de l'effectivité de contrôle réalisé ponctuellement ? En matière sociale et à l'exception de quelques rares produits niches provenant de filières courtes ou détenues en propriété par le fournisseur socialement engagé, la labellisation ne remplace pas un processus continu d'amélioration et de dialogue social. Par contre des systèmes multipartites impliquant notamment des représentants des travailleurs et développant avec l'entreprise un processus d'amélioration continue portent des fruits. C'est notamment le cas de la Fair Wear Foundation, qui ne se revendique pas comme un label, qui refuse d'assurer 100% de conformité à ses critères mais qui garantit l'engagement de ses membres sur base de plans de travail et de rapports publics.

Ceci n'est pas une conclusion

Ce ne fut heureusement pas la conclusion de la journée, mais *Marc Gochel* de Centexbel a voulu souligné que le principal objet du marché public restait de répondre à des critères techniques, il en va parfois de la sécurité de l'utilisateur, et qu'il ne faudrait pas que des critères environnementaux ou éthiques se substituent à ceux-ci. *Dirk Piret* répondra que ce n'est pas parce qu'un produit est Fair Trade, issu d'une entreprise membre de la FWF ou GOTS, qu'il n'est pas de bonne qualité technique. La liste indicative des fournisseurs potentiels pouvant répondre à des critères environnementaux et sociaux incluse dans le *Mode d'emploi* le montre à souhait : elle comprend des marques internationalement reconnues de vêtements de travail, et des fournisseurs et imprimeurs de vêtements promotionnels parmi lesquels des leaders européens.

A quand un réseau de fournisseurs engagés ?

Boucler la boucle… Pour cela, les acheteurs appellent de leurs vœux une meilleure coordination entre fournisseurs qui désirent répondre à des cahiers des charges intégrants des critères écologiques et sociaux. La fédération d'entreprises FEDUSTRIA a mis en place un workshop sur les aspects environnementaux liés au bois. SAW-B chapeaute les initiatives d'entreprises sociales notamment en matière de blanchisserie. A quand une initiative crédible autour du vêtement de travail et promotionnel ?



Place de l'Université, 16
1348 Louvain-la-Neuve
achacteurs@achact.be
Tél. 010 45 75 27



Rue Nanon 98
5000 Namur
info@achatsverts.be
Tél. 081 730 730

Visionnez les présentations des intervenants :

- Le marché des vêtements, ses filières et ses enjeux environnementaux, sociaux, sanitaires. *Catherine Maréchal - écoconso et Carole Crabbé - achACT*
- Quels critères pour un vêtement durable ? Les labels et outils de contrôle. *Léa Champon - écoconso et Carole Crabbé - achACT*
- Que permet la loi ? La législation en matière d'intégration de critères environnementaux et sociaux. *Julie Bockourt - Elegis*
- Expérience de la commune d'Anderlecht. *Christophe Bourgois*

Organismes certificateurs :

- Le label Oeko-Tex, confiance textile - *Marc Gochel - Centexbel*
- Textiles certifications - For a green & ethical fashion - *Vincent Duret - ECOCERT*

Démarches de fournisseurs/distributeurs :

- Utexbel - *Henk Vandendriessche*
- Stanley&Stella - *Bruno Van Steenberghe*





LISTE DES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
ADAM	Jean-Paul	SPW	Premier Assistant
BOCKOURT	Julie	Elégis	Avocate
BOURGOIS	Christophe	Anderlecht	Secrétaire d'administration
CAUDRON	Jean-Marc	achACT	Animateur
CHAMPON	Léa	écoconso	Chargée de mission - Achats Verts
CRABBE	Carole	achACT	Coordinatrice
DANS	Sophie	Anderlecht	Directrice du département Prévention et cohésion sociale
DE CLERCK	Dieter	Police Fédérale Bxl	Ingénieur - Service de l' Equipement individuel
DESUENNE	Dominique	SPW	Attachée
DRAPS	Martine	Evere	Cellule Marchés Publics
DURET	Vincent	ECOCERT	Textile Department Manager
GERARD	Danielle	Rixensart	Employée d'administration
GHISLAIN	Jérôme	Ipalle SCRL	Adjoint en communication
GOCHEL	Marc	Centexbel	Market manager "health, safety&security"
GUICHARD	Sylvie	Anderlecht	Coordinatrice au SIPP
HENGEL	Alexia	achACT	Collaboratrice, juriste

JACOBS	Murielle	Ville de Bruxelles	Conseiller adjoint (responsable du magasin et des commandes)
MANCHE	David	Ipalle SCRL	
MARCHAL	Laurent	Intradel	Responsable département recyparcs
MARCOUX	Thierry	Ville d'Ottignies LLN	
MARECHAL	Catherine	écoconso	Chargée de mission - Achats Verts
MEEUS	Yves	Ville d'Ottignies LLN	
MOREAU	Sylvie	Intradel	Conseillère Juridique
PARMENTIER	Catherine	achACT	Chargée de communication
PUCHOL	Alfonso	Ville de Bruxelles	personnel niveau C (responsable habillement)
REMY	Joëlle	Anderlecht	Assistante administrative à la centrale d'achat
RIXEN	Jean-François	écoconso	Secrétaire général
VAN HOECK	Frieda	Ville de Bruxelles	personnel niveau B (responsable du magasin et de l'habillement)
VAN ROMPAEY	Julie	Ixelles	Service Centrale d'achat
VAN STEENBERGHE	Bruno	Stanley&Stella	Sourcing & Sustainability Manager
VANBEGGELAER	Anne	Woluwé St lambert	Architecte principal (FR)
VANDENDRIESSCHE	Henk	Utexbel	Area manager
VANDER ELST	Sven	Woluwé St Lambert	Chef de division (NL)
WANET	Michel	Namur	Chef de service achats "vêtements de travail"

Programme

8h30 - 9h00	Accueil et café
9h00 - 9h15	Mot d'accueil
9h15 - 10h00	Le marché des vêtements, ses filières et ses enjeux environnementaux, sociaux, sanitaires – écoconso et achACT.
10h00 - 11h00	Quels critères pour un vêtement durable ? Les Labels et outils de contrôle – écoconso et achACT.
11h00 - 11h15	Pause café
11h15 - 12h00	Que permet la Loi ? La législation en matière d'intégration de critères environnementaux et sociaux.
12h00 - 13h00	Pause déjeuner
13h00 - 14h00	Exemples de bonnes pratiques : • Du côté des fabricants : La conception d'un vêtement de travail écologiquement et socialement responsable : principes et cas concret. • Du côté des acheteurs : Témoignage d'une collectivité.
14h00 - 14h15	Pause et répartition des participants en Workshops
14h15 - 16h00	Workshops – 3 thèmes • WORKSHOP 1 : L'ambition des acheteurs rencontre-t-elle celle des fabricants ? Echange avec des fabricants et distributeurs. • WORKSHOP 2 : Eviter les risques juridiques et la discrimination. Echange avec un juriste spécialisé dans les marchés publics. • WORKSHOP 3 : Quelles sont les opportunités, les difficultés et les solutions lors de l'intégration de critères durables dans les marchés publics. Echange avec la (les) collectivité (s).
16h00	Drink de clôture

